

Un enjeu de santé publique

L'ambroisie à feuilles d'armoise

Une plante envahissante et allergisante



www.ars.grand-est.sante.fr

JANVIER 2017

Que faire en présence de plants d'ambroisie à feuilles d'armoise ?

L'ambroisie doit être détruite avant la pollinisation et à nouveau avant la grenaison

1 - PÉRIODE DE L'ANNÉE ¹ / STADE BOTANIQUE DE LA PLANTE

2 - QUE FAIRE ? ²

3 - OÙ L'ÉLIMINER ?

RECOMMANDATIONS



MAI à JUIN Plantule

Stade végétatif de croissance

- Compostage
- Laisser au sol
- Déchetterie



- Arrachage pour les terrains peu infestés (*manuel ou travail mécanique du sol*)
- Broyage
- Gestion avec les autres adventices en parcelles cultivées



JUIN à JUILLET Phase de croissance

- Compostage
- Laisser au sol
- Déchetterie



- Arrachage
- Fauchage pour les terrains très envahis avec une hauteur de coupe entre 2 et 6 cm ou vers 10cm si le couvert de graminées est important (*à répéter si besoin*)
- Faux semis



Flleurs mâles

Flleurs femelles

JUILLET Floraison

• **Compostage encore possible**

- Fauchage avec une hauteur de coupe entre 2 et 6 cm ou vers 10 cm si le couvert de graminées est important
> *L'utilisation de tondeuse rotative ou débroussailleuse à fil est possible*

- Emballer les plants arrachés et les transporter en déchetterie pour incinération* ou compostage professionnel



¹ donnée à titre indicatif – un décalage est possible en fonction des années

² choix à adapter en fonction du volume

* s'assurer du respect des autres réglementations ; s'adresser en mairie ou en préfecture

Que faire en présence de plants d'ambroisie à feuilles d'armoise ?

1 - PÉRIODE DE L'ANNÉE¹ / STADE BOTANIQUE DE LA PLANTE

2 - QUE FAIRE ?²

3 - OÙ L'ÉLIMINER ?

RECOMMANDATIONS



AOUT à SEPTEMBRE

Pollinisation

Plante très allergisante

- Fauchage avec une hauteur de coupe entre 2 et 6 cm ou vers 10 cm si le couvert de graminées est important

> **La décontamination du matériel est indispensable pour éviter la dissémination**

- Emballer les plants arrachés
- S'assurer qu'ils sont évacués vers une filière d'incinération* (s'adresser en mairie)
- > **Pour les professionnels : brûlage* sur pied si impossibilité d'incinérer**



Vérifier l'absence de graines



SEPTEMBRE à OCTOBRE

Fructification / Grenaison

- Incinération* sur pieds et brûlage* au sol au désherbeur thermique

> **La décontamination du matériel est indispensable pour éviter la dissémination**

INCINERATION *



¹ donnée à titre indicatif – un décalage est possible en fonction des années

² choix à adapter en fonction du volume

* s'assurer du respect des autres réglementations ; s'adresser en mairie ou en préfecture

En savoir plus

L'observatoire des Ambroisies
www.ambroisie.info

